



DÉLIBÉRATION

DÉLIBÉRATION N°2023-05-11/03 DU 11 MAI 2023 RELATIVE AU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (BS) 2023

LE COMITÉ SYNDICAL

- VU les articles L. 5211-1 à L 5211-11 du Code général des collectivités territoriales,
- VU l'instruction budgétaire et comptable M57,
- VU l'arrêté préfectoral n° 2008-253-1 du 9 septembre 2008 portant création du Syndicat mixte,
- VU les statuts du syndicat mixte,
- VU la délibération n°CR133-09 du 27 novembre 2009 du Conseil régional d'Ile de France approuvant l'étude de programmation de la coulée verte de l'Interconnexion des TGV,
- VU la délibération n°2009-11-5.2.8 du 14 décembre 2009 du Conseil général du Val de Marne approuvant l'étude de programmation de la coulée verte de l'Interconnexion des TGV,
- VU la délibération n°2022-12-08/04 du 8 décembre 2022 relative au débat d'orientations budgétaires,
- VU la délibération n°2023-02-02/04 du 2 février 2023 relative au budget primitif,
- VU le rapport présenté par Françoise LECOUFLE, Présidente du SMER.

DÉLIBÈRE

Article 1 : Intègre le résultat excédentaire cumulé de la section d'investissement et de fonctionnement du budget constaté à l'issue de l'exercice 2022 et l'affecte en totalité en report sur le budget supplémentaire 2023 :

- Section d'investissement : 577 885, 76 €
- Section de fonctionnement : 73 526, 75 €

Article 2 : Adopte le budget supplémentaire pour l'exercice 2023, voté par fonction au niveau du chapitre, équilibré en dépenses et en recettes, en crédits de paiements d'investissement et de fonctionnement comme suit :

Recettes d'investissement :	577 885, 76 €
Dépenses d'investissement :	577 885, 76 €
Recettes de fonctionnement :	93 026,75 €
Dépenses de fonctionnement :	93 026,75 €

Envoyé en préfecture le 16/05/2023

Reçu en préfecture le 16/05/2023

Publié le

ID : 093-200017010-20230511-2023051103-BF



Fait et délibéré en séance, les jours, mois, an susdits

La Présidente du Smer la Végétale

Madame Françoise LECOUFLE

Nombre d'élus pouvant siéger : 10

Présents : 4

Pouvoirs : 1

Pour : 5

Contre :

Abstention :

Adoption :

